

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 décembre 2024  
Date d'affichage 11 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241220-CM2410-DEL17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 17 + 12 procurations  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le DIX SEPT DECEMBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**CONVENTION DE SERVITUDE GRDF**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la convention de servitude de passage signée le 28 juin 2024 entre GRDF et la Commune, autorisant l'installation d'une canalisation de gaz sur la parcelle cadastrée section BI, parcelle 82, située rue Denfert-Rochereau, 72400 La Ferté-Bernard ;

**Vu** les dispositions légales et réglementaires relatives à la publicité des servitudes au fichier immobilier ;

**Considérant** que cette servitude de passage est établie dans un but d'intérêt général pour permettre l'installation d'une canalisation de gaz ;

**Considérant** que la publication de cette servitude au fichier immobilier, à la charge de GRDF, est une formalité essentielle pour informer les tiers de la présence de cette installation, prévenir les sinistres potentiels et limiter les risques associés ;

**Considérant** que la convention définit les modalités d'exercice de la servitude, les responsabilités respectives des parties, ainsi que les engagements pris par GRDF et la Commune ;

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'ensemble des modalités prévues dans la convention, notamment les conditions d'exercice de la servitude, les responsabilités de chaque partie, ainsi que les engagements pris par GRDF et la Commune.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU

*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.*